

Domaine Public

1 7 3 9

Edition PDF
du 9 juillet 2007

Les articles mis en ligne
entre le 5 et
le 9 juillet 2007

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue
réformiste en
toute indépendance
depuis 1963,
désormais interactif
et en continu sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Le cargo RPT est arrivé à quai

Sous le sigle, une Réforme de la Péréquation financière et de la répartition des Tâches entre la Confédération et les cantons (André Gavillet)

Lex Koller: maintenir la bonne pression

La loi discriminatoire sur la vente d'immeubles aux étrangers doit être remplacée par une limitation rigoureuse des lits froids imposée par Berne (Albert Tille)

Couchepin sévèrement jugé

L'ancien directeur de l'Office fédéral de la santé publique parle (Jean-Daniel Delley)

Patrimoine culturel: Lavaux rit, NIKE pleure

Où il est question de fédéralisme, pas de chaussures ni de sponsoring (Yvette Jaggi)

L'aménagement du territoire, un objet politique périlleux

Imagination et audace ne suffisent pas toujours (Jean-Daniel Delley)

L'hôpital cantonal de Fribourg: moins mauvais qu'on voudrait le faire croire

Un audit fait justice des accusations du *Beobachter*, mais à quel prix? (Erika Schnyder)

Téléphonez, vous êtes localisé

La masse ne doit pas forcément être redoutée. L'intelligence collective est une réalité, et il faut encore développer les outils pour lui permettre de s'exprimer (Pierre Imhof)

Le nouveau Journal de Genève

Une lettre hebdomadaire intéressante à la recherche de son modèle économique (Albert Tille)

Alinghi, Vuitton et Prada dans la brise du luxe

Toutes les stratégies marketing sont à pied d'oeuvre dans la coupe de l'America (Jacques Guyaz)

Le cargo RPT est arrivé à quai

Sous le sigle, une Réforme de la Péréquation financière et de la répartition des Tâches entre la Confédération et les cantons

André Gavillet (09 juillet 2007)

Le Parlement a tenu les délais pourtant extrêmement serrés. Il n'y a pas eu de coalition de mécontents osant le référendum, ils se sont contentés d'une promesse de revoir l'exercice dans quatre ans. Il ne restait plus, les ordinateurs ayant tourné, qu'à connaître les derniers calculs et ouvrir les pochettes-surprises. Surprise il y a eu. Lémanique notamment. Vaud voit la prévision corrigée de 134 millions en sa défaveur et Genève, avec 236 millions, devient le plus gros contributeur. Pas le bol d'or.

Péréquation et flux financiers

Mais Vaud ne peut pas afficher des comptes exceptionnels et souhaiter être subsidié. Quant à Genève, sa situation est paradoxale: avoir de tous les cantons la pire situation financière et être en même temps celui qui est tenu à être le plus généreux. Car Genève est réellement, par ses ressources, un canton riche mais qui mène un train de vie largement supérieur à la moyenne des cantons suisses.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur cet exercice de péréquation, ce serait un peu court de ne faire entendre qu'un lamento. Tel le Conseil d'Etat vaudois qui dans son communiqué déclare: «*La RPT met en péril l'équilibre financier du canton acquis au prix d'efforts importants*». Les relations Confédération -

cantons ne se limitent pas à la seule péréquation. Que l'on songe pour Vaud à l'apport de l'EPFL ou pour Genève au soutien politique et financier à la Genève internationale.

Critique de l'exercice

Jamais un projet aussi ambitieux, modifiant la charpente politique, aux conséquences financières lourdes, n'a été mené à chef avec si peu de résistance. Les politologues pourront étudier ce cas assez exceptionnel. La technicité du projet a découragé ceux que trop de chiffres rebutent. Et les porteurs de la réforme constituaient une coalition redoutablement efficace: d'une part les techniciens de l'administration fédérale des finances, d'autre part la conférence des directeurs cantonaux des finances, animée par cette évidence: la péréquation faisait une large majorité de gagnants, soit les deux tiers des cantons.

Le législateur a voulu tenir compte non seulement des ressources des cantons, mais aussi de leurs charges. Les montagnards doivent supporter le handicap de leur géographie physique et les urbains doivent payer à la fois les dépenses culturelles liées à leur rang et le coût social de la concentration humaine. Or ces charges sont très difficiles à évaluer. Les chiffres et les moyennes donnent une apparence de rigueur mathématique, mais le

choix des critères garde une part de subjectivité.

Enfin la péréquation ne peut être acceptée que si les cantons respectent entre eux des règles de loyauté confédérale. Or la concurrence fiscale crée de ce point de vue un climat délétère. Les petits cantons en raison de leur structure légère peuvent se permettre d'offrir des conditions que les grands cantons ne peuvent afficher. Genève, Zurich et Bâle accepteront de payer pour les cantons alpins pour autant que ceux-ci ne cherchent pas à saper leurs ressources. . Voir la réaction significative de la *NZZ am Sonntag* du 8.07 titrée éloquentement «*Zurich zahlt und Glarus senkt*».

Le chapitre qui reste à écrire

La RPT comprend trois volets. La péréquation, le désenchevêtrement et la collaboration régionale. Les deux premiers entrent en vigueur. Ils sont à mettre sous observation pendant quatre ans. Il est par exemple essentiel de savoir si la Confédération s'est déchargée des tâches dont le coût est appelé à croître pour des raisons démographiques, comme le vieillissement de la population. Mais le troisième volet est pour l'instant fait de dispositions constitutionnelles dont l'application est à imaginer, bien que l'ACI (accord-cadre intercantonal) soit entré en vigueur. Il faudra revenir sur ce sujet essentiel.

Lex Koller: maintenir la bonne pression

La loi discriminatoire sur la vente d'immeubles aux étrangers doit être remplacée par une limitation rigoureuse des lits froids imposée par Berne

Albert Tille (07 juillet 2007)

En proposant d'abroger la Lex Koller, le Conseil fédéral fait œuvre de salubrité juridique. S'en prendre aux seuls étrangers pour limiter la prolifération des logements de vacances tristement vides est à la fois inefficace et xénophobe. Inefficace car malgré une législation vieille de 46 ans, les «lits froids» et les volets clos prolifèrent dans les régions touristiques, à la plaine comme à la montagne. Xénophobe, parce qu'un logement acquis en Valais par un Genevois ou un Zurichois est aussi froid que celui d'un Londonien ou d'un Moscovite.

Reste donc à régler la question des lits froids. On utilisera les instruments de l'aménagement du territoire. Et là, le Conseil fédéral abdique. Il se borne à renvoyer la patate chaude aux cantons. Seule exigence: les cantons auront trois ans pour désigner les zones où ils ont l'intention de réglementer la construction de résidences secondaires. Et c'est tout. Sur la nature des mesures, les cantons sont souverains. Ils pourraient, par exemple, fixer une proportion de nouvelles demeures secondaires par rapport aux résidences principales. Mais rien ne les y oblige. La Lex Koller, coupable de discrimination, avait cependant le mérite d'exercer une pression sur les cantons. Cet aiguillon disparaît avec le projet du Conseil fédéral. Pour suivre les partis de droite et les cantons à vocation touristique, il a écarté l'idée de fixer des

contingents de nouvelles demeures secondaires. Trop compliqué, affirme-t-il. Le système actuel des contingents d'immeubles aux étrangers l'est également et dure depuis 46 ans.

Avec cette dérobade, le gouvernement prend le risque d'accélérer le bétonnage de nos Alpes et des rives de nos lacs. Il prend également celui d'attiser les mouvements xénophobes. Le maintien de la Lex Koller sera pain béni pour les nationalistes de tous poils. Les partisans d'un développement harmonieux du territoire devront être attentifs à se distancer des xénophobes et à exiger une intervention plus musclée de la Confédération.

Vente d'immeubles aux étrangers: une chronologie (1961-2007)

1961

Lex von Moos. L'immobilier flambe dans les régions touristiques. Un arrêté fédéral valable pour cinq ans soumet à autorisation l'acquisition d'immeubles par les étrangers. Il est constamment prorogé. Dès 1974, l'arrêté fédéral est communément appelé **Lex Furgler**.

1979

L'Action nationale dépose une initiative populaire contre le bradage du sol national. Elle demande que seules les personnes autorisées à résider en Suisse puissent acquérir un

immeuble dans le pays. L'initiative, combattue par un contre-projet législatif, est rejetée en 1984.

1985

Lex Friedrich. Les arrêtés fédéraux successifs sont remplacés par une loi permanente qui renforce le dispositif, notamment pour les placements en capitaux dans des sociétés immobilières.

1992

Eurolex. En prévision de l'accord EEE, la Lex Friedrich est rendue «eurocompatible». Elle abandonne le critère de nationalité mais retient celui de «résident à l'étranger». Les Suisses expatriés sont donc soumis à la loi. Le rejet populaire de l'EEE rend la réforme caduque.

1995

Lex Koller. Une initiative du canton de Genève et plusieurs interventions parlementaires demandent l'abolition de la Lex Friedrich qui n'est plus adaptée à la situation économique. De plus, son caractère discriminatoire vis-à-vis des étrangers ne correspond pas aux règles économiques internationales. Berne se contente de proposer une révision de la loi en reprenant, pour l'essentiel, le projet Eurolex. En référendum, la loi est rejetée par 53,6% de non.

1997-1999

La loi est retouchée pour s'adapter aux accords bilatéraux. Elle offre un

assouplissement en faveur des sociétés d'assurance sises à l'étranger et des frontaliers.

2002

Sur proposition d'une de ses commissions, le parlement modifie la loi pour étendre la

compétence des cantons dans l'octroi d'autorisations.

2005

Le Conseil fédéral décide de lancer une consultation sur l'abrogation de la Lex Koller.

2007

Le Conseil fédéral publie deux messages: sur l'abolition de la Lex Koller et sur une modification de la loi sur l'aménagement du territoire.

Couchepin sévèrement jugé

L'ancien directeur de l'Office fédéral de la santé publique parle

Jean-Daniel Delley (09 juillet 2007)

Il fut président de la Fédération des médecins suisses et, de 2004 à 2005, vice-directeur de l'Office fédéral de la santé. Dans une récente interview donnée au Tages Anzeiger (29 juin 2007), Hans-Heinrich Brunner compare le dossier de la santé à un chantier sur le lequel personne ne travaille. Il dénonce l'inaction de Pascal Couchepin, soucieux de ne pas faire de vagues dans la perspective des prochaines élections.

Lors de son passage dans l'administration, Brunner a

contribué à la suppression des médecines complémentaires du catalogue des prestations de base, négocié une baisse du prix des médicaments avec l'industrie pharmaceutique et incité les caisses à tester des modèles économiques d'assurance. Et il reste beaucoup à faire, affirme-t-il. En particulier abaisser les prix des analyses, trois fois plus élevés qu'en Europe. Et assouplir la législation afin par exemple de permettre des séjours de réhabilitation en Allemagne voisine ou l'achat de médicaments par la poste. Mais les acteurs de la santé

savent défendre leurs intérêts. Et l'administration est plus prompte à appliquer les règlements avec rigueur qu'à trouver des solutions innovatrices et économiques. Pour Hans-Heinrich Brunner, cet immobilisme va coûter cher aux assurés. Pascal Couchepin a pu faire illusion en autorisant les caisses à diminuer leurs réserves légales. Mais il se moque du monde en déclarant que les primes n'augmenteront que faiblement ces prochaines années. En effet, la baisse des réserves ne peut se répéter plusieurs années de suite.

Patrimoine culturel: Lavaux rit, NIKE pleure

Où il est question de fédéralisme, pas de chaussures ni de sponsoring

Yvette Jaggi (06 juillet 2007)

Le 28 juin, nous parvenaient deux communiqués, l'un glorieux, l'autre pas, concernant la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques. Il y a

avait tout d'abord la belle nouvelle de l'inscription du vignoble en terrasses du Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Office fédéral de la Culture (OFC) se fend

d'un communiqué réjoui et envoie son directeur Jean-Frédéric Jauslin au château de Montagny, domaine de la BCV, pour poser sur la photo, aux côtés du conseiller d'Etat

vaudois François Marthaler et du local de l'étape, représentant l'Association qui aura milité avec succès pour l'inscription enfin obtenue.

Le même jour, NIKE, Centre national pour la conservation des biens culturels, déplore dans un long communiqué le désengagement de la Confédération en matière de protection du patrimoine et des monuments historiques. Anticipant sur la future loi sur l'encouragement de la culture qui devrait entrer en vigueur en 2012, avec d'un probable gros retard sur le calendrier annoncé, l'OFC prévoit un changement de système. D'ici là, pour les années 2008 à 2011, un moratoire est

proclamé: Berne ne traitera pas de nouveau dossier - et ralentira sans doute encore le règlement des anciennes affaires. Ainsi, les cantons devraient assumer tout seuls, comme des géants qu'ils ne sont pas en la matière, des dépenses auxquelles la Confédération participait jusqu'ici, avec retard le plus souvent. Inquiétante perspective pour les conservateurs du patrimoine.

Comme si de rien n'était, toujours à la fin juin, l'Université de Genève annonçait une nouvelle année de cours pour l'obtention du Certificat de formation continue en Patrimoine et tourisme, le tout en six

modules, dont trois à choix concernant le Pays de Vaud ou Genève et la France voisine. Intéressante offre de formation et de sensibilisation, à suivre en marge d'une activité professionnelle, au prix de 4400.- pour le programme complet.

Cherchez, au-delà de la coïncidence de calendrier, la cohérence politique entre les différents niveaux d'un fédéralisme qui, sous prétexte de désenchevêtrement et le plus souvent pour des raisons d'économies, jouent de moins en moins la complémentarité et de plus en plus le chacun pour soi.

L'aménagement du territoire, un objet politique périlleux

Imagination et audace ne suffisent pas toujours

Jean-Daniel Delley (09 juillet 2007)

A l'occasion de l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial, André Gavillet a rappelé comment le caractère viticole du village de Villette avait pu être sauvé grâce à un audacieux remaniement parcellaire.

Le problème est toujours d'actualité comme l'illustre le projet d'échange de terrains dans la commune grisonne de Fläsch.

Fläsch, un village viticole de 600 habitants, se situe sur la rive droite du Rhin, en face de Bad Ragaz. Seize exploitants y produisent un vin réputé. Mais près de la moitié des habitants trouve un emploi dans les villes

voisines. La demande de nouveaux logements se fait pressante. Comment dès lors préserver le village historique – il figure à l'inventaire des lieux d'importance nationale – et maintenir la surface viticole, tout en répondant à cette demande. Le problème est d'autant plus complexe qu'une partie de la zone constructible en réserve se trouve au centre du village et comprend des vignobles.

Les autorités communales ont osé faire le grand pas. Les propriétaires de terrains à bâtir au centre se voient proposer des surfaces de compensation – mais à raison de 70%

seulement – dans une nouvelle zone constructible à la périphérie. Et ils peuvent conserver leurs parcelles maintenant rétrocedées en zone agricole.

L'opération a bénéficié de l'appui de la Haute école de Coire et a fait l'objet d'une étude de l'université allemande de Bamberg. Ce projet exemplaire n'a pourtant pas convaincu la majorité de l'assemblée communale. Avec une participation de 70%, le corps électoral l'a rejeté à une très faible majorité de cinq voix.

L'hôpital cantonal de Fribourg: moins mauvais qu'on voudrait le faire croire

Un audit fait justice des accusations du Beobachter, mais à quel prix?

Erika Schnyder, députée socialiste au Grand Conseil fribourgeois (09 juillet 2007)

La campagne de démolition en règle de l'hôpital cantonal, orchestrée par une certaine presse de boulevard zurichoise, en représailles à la démission du médecin-chef de chirurgie, se termine par un énorme flop. L'audit, mené par des experts extérieurs au canton, conclut non seulement à l'absence totale de fondement des accusations portées contre les services de chirurgie, de neurochirurgie et le bloc opératoire, mais laisse aussi entrevoir, sans avoir spécialement insisté sur ce point – le mandat ne portant pas sur ce volet – que ces affirmations fallacieuses ont été lancées au mépris même des règles de déontologie journalistique.

Il est déplorable, en l'état, que la mégalomanie de médecins qui, n'ayant pu assouvir leur soif de pratiquer une médecine de haute technique de pointe, mais déshumanisée et agressive dans des hôpitaux universitaires, se soient

rabattus sur Fribourg dont l'hôpital cantonal n'a en tout cas ni la vocation ni les moyens de rivaliser avec ces derniers.

Etant membre du conseil d'administration de l'hôpital cantonal à cette période, je suis soulagée que les conclusions de l'audit relèvent que le conseil n'a pas failli à son rôle et a tout fait pour ramener la sérénité entre les protagonistes et pour remettre à sa juste place les missions de l'hôpital. Mais il reste que les frustrations ressenties par un spécialiste qui aurait pu faire carrière dans un établissement mieux à même de répondre à sa formation, mais qui a finalement échoué à Fribourg ont causé beaucoup de tort à notre canton.

En matière d'image d'abord où les articles en question, abondamment relatés dans la presse, ont sapé la confiance des citoyens dans l'hôpital et ses gestionnaires. En matière financière, aussi, puisque toute

cette opération qui a débuté par le financement d'une médiation d'abord et d'un audit par la suite, a coûté au contribuable fribourgeois des espèces sonnantes et trébuchantes pour rien en fin de compte.

Certes, l'audit permet de rassurer, mais on peut se poser légitimement la question de savoir si le canton ne devrait pas se retourner contre les principaux responsables de tout ce gâchis, et en particulier contre le *Beobachter* qui, de par son action, étayée sur aucune preuve tangible, au point où l'on ne peut même pas parler de légèreté, mais bien d'intention de nuire, a mené une véritable campagne de dénigrement, histoire de donner une bonne leçon à ces bobets de «*Welsches*» fribourgeois. Le rapport d'audit, à la page 6, chiffre 4, insiste sur l'absence de professionnalisme journalistique.

Téléphonez, vous êtes localisé

La masse ne doit pas forcément être redoutée. L'intelligence collective est une réalité, et il faut encore développer les outils pour lui permettre de s'exprimer

Pierre Imhof (05 juillet 2007)

On connaissait les parents et les patrons qui suivaient leurs enfants ou leurs employés via leurs téléphones mobiles: l'analyse des traces (à quelle antenne es-t-il connecté?) permet en effet une localisation relativement précise. Une avancée supplémentaire, finalement sociologiquement plus intéressante, a été franchie en Italie par le *Massachusetts Institute of Technology* avec l'analyse non pas d'un téléphone, mais de la masse des signaux émis. Ce qui permet de décomposer précisément les personnes présentes dans un secteur donné. Pour brouiller les pistes, les organisateurs de manifestations devront-ils donner comme mot d'ordre aux participants d'éteindre leurs téléphones mobiles? En association avec d'autres logiciels, il devient possible de suivre en direct les déplacements, les embouteillages, les files d'attente; de savoir à quelle heure combien de personnes effectuent quels trajets avec quels moyens de transport, combien de personnes attendent un bus dans un endroit donné ou se trouvent dans telle zone où risque de se produire une inondation. Cette technique va évidemment intéresser tous les organisateurs de la vie urbaine: police, gestionnaires de la circulation, planificateurs, entreprises de transport, clubs sportifs, organisateurs d'événements, etc.

Comme tous les développements technologiques, ce type de géolocalisation est à la fois utile, fascinant et inquiétant. Il permettra une meilleure organisation de la vie de masse, ce qui est le lot d'une majorité d'habitants de la planète: des fréquences de tram en fonction de la demande effective, un service de sécurité adapté à l'affluence d'une manifestation, des réactions rapides et adaptées en cas de risque, un suivi en temps réel des bouchons sur les autoroutes.

On objectera qu'il y a des risques liés à la protection des données. Ce n'est guère de l'Etat qu'il faut craindre une supersurveillance, car qui aura les moyens d'exploiter une telle somme d'informations pour "ficher" des citoyens? La masse disponible est la meilleure garantie de l'impossibilité d'un traitement individuel, sauf pour une personne recherchée pour un motif précis.

Mais ces informations vont certainement intéresser des méga-entreprises qui rentabilisent le gratuit: la géolocalisation permet d'envoyer des messages à tous les abonnés présents dans un site délimité. Il peut s'agir de conseils utiles, mais aussi de publicité, qui rapidement devient invasive. On sait que Google propose de transformer San Francisco en ville Wi-Fi, l'accès au réseau étant gratuit en échange de publicités adaptées au lieu où l'utilisateur

se connecte.

Puisque ce système a été développé à Rome, on peut bien imaginer l'intérêt pour les personnes faisant la queue devant les musées du Vatican de recevoir un SMS les informant qu'au vu du nombre de personnes et de l'heure prochaine de fermeture, elles ne pourront pas entrer. Mais seront-ils ravis de recevoir simultanément une publicité pour le restaurant ou le cinéma voisins? Récemment, les habitants d'une zone inondable à Berne ont été avertis par SMS du risque encouru. Mais seuls les habitants recensés ont pu être atteints. Un système plus développé permettra de repérer des personnes inconnues se situant dans une telle zone, mais également de les prévenir via leur téléphone.

Au vu du nombre d'utilisations possibles, dont une bonne partie relève de l'intérêt public, la vraie question qui se pose est celle de la propriété de l'information traitée. Est-il admissible que ces données appartiennent à des sociétés privées de téléphonie?

La réponse est assurément négative. Ce type d'informations devrait relever du domaine public. Tout comme n'importe qui peut compter les passants dans une rue, évaluer le nombre de personnes présentes dans un stade ou un magasin, faire des sondages pour connaître les habitudes de consommation de

tel groupe de personnes, l'exploitation des banques de données des sociétés de téléphonie doit être à la fois ouverte et réglementée.

Et, autre sujet d'inquiétude, l'inexistence des personnes qui

ne sont pas "branchées". Vous n'émettez pas de signal? Vous n'existez pas...

A lire aussi à ce sujet, un article paru dans *Le Monde*. Et, pour une présentation plus générale d'une approche au croisement

de la psychologie sociale et de l'économie qui fait l'éloge de "la sagesse des foules", le livre *The Wisdom of Crowds*, par James Surowiecki, dont la traduction française est attendue et se fait attendre.

Le nouveau Journal de Genève

Une lettre hebdomadaire intéressante à la recherche de son modèle économique

Albert Tille (05 juillet 2007)

La onzième *Lettre hebdomadaire du Journal de Genève et Gazette de Lausanne* est datée du 29 juin. Pour reprendre la terminologie du Guide Vert, elle mérite le détour. Sous le titre «*Zurich veut s'offrir la tête de L'Hebdo*», on apprend que Markus Gisler, fondateur en 1989 de *Cash*, regrette la disparition de cet hebdomadaire non rentable. Il se demande pourquoi Ringier ne fait pas de même pour *L'Hebdo* qui perd de l'argent depuis 2002. Et bon nombre de journalistes alémaniques pensent comme lui.

Le ton est donné. La lettre entend publier ce que tait la grande presse. Son responsable, Christian Campiche, journaliste reconnu dans la profession, entend mener avec rigueur une information indépendante des

pressions économiques en couvrant le large spectre d'intérêts qui était celui du *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*. La onzième lettre épingle les Verts vaudois sponsorisés par l'économie. Elle raille la rédactrice en chef d'un magazine pour adolescente qui ne veut s'intéresser qu'au maquillage, à la mode et aux potins de stars. Une revue de presse du *Times of India* nous montre comment le quotidien gouvernemental de New Delhi voit l'actualité internationale. Vision largement décalée par rapport à la presse européenne.

Le site Internet www.journaldegeneve.ch et www.gazettedelausanne.ch décrit la genèse et le fonctionnement cette nouvelle publication. Elle est éditée par l'Association des amis des défunts quotidiens et

distribuée exclusivement par abonnement. Mais, à l'échéance du délai hebdomadaire, la lettre est publiée sur le site.

Le produit est bon. Reste à prouver que son montage financier est adéquat. L'abonnement annuel coûte 750 francs. Les étudiants et journalistes jouissent d'un tarif préférentiel de 250 francs. Si les quelque 650 Amis de l'association acceptaient de mettre la main au portemonnaie, le budget serait plus que largement suffisant pour financer les coûts: un équivalent plein temps de journaliste, des piges et les frais d'impression et d'administration. Mais l'amitié ne va pas toujours jusqu'à 750 francs. Le mode de financement pourrait connaître de rapides retouches.

Alinghi, Vuitton et Prada dans la brise du luxe

Toutes les stratégies marketing sont à pied d'oeuvre dans la coupe de l'America

Jacques Guyaz (06 juillet 2007)

Ernesto Bertarelli l'a dit et répété, la coupe de l'America doit être moins élitaires et s'ouvrir à davantage de bateaux avec un coût d'entrée plus bas. Le *defender*, comme on dit dans le jargon de cette compétition très particulière, a une grande liberté pour définir les règles. Bertarelli et son équipe ont donc décidé que les bateaux de la prochaine compétition auront près de 5 mètres de plus que les voiliers actuels et 6 ou 7 hommes d'équipage supplémentaires. Ils seront donc beaucoup plus chers.... Comprenne qui pourra.

Louis Vuitton qui parraine

depuis 24 ans les éliminatoires de la coupe de l'America envisage de se retirer, considérant que cette compétition devient une grande bastringue commerciale qui ne correspond plus à l'image élitaires et exclusive de l'entreprise. En vertu de ce raisonnement, LVMH, le propriétaire de la marque, a ouvert à Paris et dans d'autres grandes capitales de véritables supermarchés sur trois ou quatre étages constamment bondés où touristes asiatiques et autochtones se disputent les dernières nouveautés de la marque. Comme vision de luxe exclusif, on peut imaginer mieux!

Mais la réalité importe peu, l'image seule compte. En fait le luxe se définit moins par les prix que par la rareté. Prada avait parfaitement compris la manoeuvre voici 8 ans. La marque parrainait alors le défi italien qui était parvenu en finale où il avait été battu par les Néo-Néo-zélandais. Les tenues officielles des marins étaient magnifiques et auraient logiquement du se retrouver dans toutes les boutiques de la marque... Or, Prada, volontairement, ne les a jamais mises en vente... Susciter un désir et empêcher le client de l'assouvir, c'est sans doute le comble du marketing de luxe.